

**MASTER MENTION URBANISME ET AMENAGEMENT
PARCOURS**

**TRANSITION, PLANIFICATION STRATEGIQUE ET
PROJET DE TERRITOIRE**

MASTER 2 FORMATION CONTINUE 2025-2026

1.OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le master Transition, Planification Stratégique et Projet de Territoire est structurée à partir de l'expérience acquise par l'IUAR en formation initiale et en formation continue depuis 1969. Elle s'adapte en permanence aux évolutions de notre société, aux nouveaux enjeux de transition, aux nouveaux concepts de développement et d'aménagement au plus près des attentes du monde professionnel. Elle intègre les évolutions les plus récentes des façons de faire comme des législations.

Son objectif est de former des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dont le rôle est de participer, pour le compte de maîtres d'ouvrage souvent publics mais parfois privés, à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion des projets d'urbanisme et d'aménagement de l'espace.

Le Master donne accès à la culture, aux méthodes et aux outils nécessaires à la pratique professionnelle dans le champ. Cette formation respecte les chartes professionnelles du domaine (Ministère du Développement durable, Office professionnel de qualification des urbanistes) et les conventions entre instituts d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle française (APERAU) et européenne (AESOP).

Ce Master se spécifie par rapport à des formations proches en associant :

- la prise en compte du territoire comme support de mise en œuvre des projets et des politiques publiques à partir d'exercices professionnels « en situation réelle ».
- une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux et pratiques de l'aménagement. La formation a pour ambition de donner à voir l'ensemble des savoirs et enjeux de l'aménagement nécessaire à la pratique professionnelle.
- un public d'étudiants ayant des origines disciplinaires variées (architectes, paysagistes, ingénieurs, administratifs, artistes, juristes, etc.) et des statuts à l'image de la vie professionnelle (fonctionnaires territoriaux ou de l'Etat, contractuels privés et semi-publics, libéraux, élus locaux, demandeurs d'emploi)

Il se caractérise ainsi par la pluridisciplinarité des enseignants et par la place faite au travail en équipe. Une part de la formation est consacrée à la culture générale dans le champ des études urbaines et spatiales. Les étudiants sont par ailleurs amenés à travailler, dès qu'ils possèdent les éléments de base nécessaires, sur des sujets réels proposés par des collectivités territoriales, des administrations d'Etat ou d'autres partenaires. Une attention particulière est apportée à la formation dans les domaines de la communication (écrite, orale, graphique).

La formation a été adaptée pour répondre aux besoins du marché du travail tels qu'ils résultent des mutations en cours dans les pratiques professionnelles, liées à l'introduction de nouvelles dimensions (développement durable, mobilités, périurbanisation, démographie, européanisation) mais aussi à la recomposition des dispositifs légaux (solidarité et renouvellement urbains, aménagement durable du territoire, transition écologique et énergétique...).

L'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional a rejoint en 2023 l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT), pour former, en compagnie de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA•M) et de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille (ENSP), un pôle d'enseignement supérieur et de recherche unique en France au cœur de Marseille, place Jules Guesde.

L'Institut méditerranéen de la ville et des territoires vise à **croiser les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage** pour former au sein de cet institut les futurs professionnels capables de répondre aux grands enjeux environnementaux et sociétaux pour lesquels l'architecture, l'urbanisme, le paysage sont parties prenantes.

2. DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les professionnels issus de cette formation ont vocation à assurer des missions de conception, de coordination de conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage urbaine. Leur métier consiste, en tant que salarié ou prestataire de services, à assister les maîtres d'ouvrages publics, en particulier les collectivités territoriales, ou privés. Dans ce cadre, ils remplissent des missions d'études préalables, de préparation de la décision, de mise en œuvre et de gestion de la décision, de conception et de conduite de projet de territoire ou d'aménagement urbain.

Ils interviennent dans des domaines très variés du fait de la grande diversité de leurs formations d'origine : aménagement urbain, rural, habitat, environnement, économie, social, transports et déplacements, développement local.

Les étudiants issus des formations de l'IUAR constituent un très important réseau. Ils sont en poste dans les principales structures de la région et au-delà, notamment dans :

- les services des collectivités territoriales, Régions, Départements, Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, Métropoles, syndicats ou PNR notamment : secrétariats généraux, cabinets, services techniques, services de l'urbanisme, de développement, de l'environnement...
- les Sociétés d'économie mixte d'aménagement, Spl ou Semop
- les opérateurs immobiliers et groupes ensembliers privés
- les Agences d'urbanisme et les CAUE
- les CCI, Chambres Agriculture et des métiers, les structures d'animation du développement et d'aménagement local
- les services de l'Etat : DREAL, DDT, CEREMA, Parcs nationaux, ADEME...
- les organismes HLM, les bureaux de l'Habitat, les PACT
- les bureaux d'études privés: urbanisme, transport, environnement, économie
- les associations d'environnement et de développement.

Le MASTER 2 Urbanisme Durable et Projets de territoires est reconnu par la Société Française des Urbanistes et ouvre à la Qualification OPQU - Office Professionnel de Qualification des Urbanistes.

Conformément à l'article 6313-1, à l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation est complété par chaque stagiaire afin de connaître la mesure de satisfaction sur l'organisation, le contenu, les qualités pédagogiques des formateurs, les méthodes et supports utilisés, les compétences acquises ou développées, les effets sur leur pratique/évolution professionnelle.

3. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTENUS

- Durée totale des enseignements : **360 h**
 - Savoirs fondamentaux (cours et travaux pratiques) 132 h
 - Conception de projets (ateliers professionnels, workshop et voyages d'études) 159 h
 - Savoirs spécialisés (outils et méthodes) 111 h
 - Mémoire (hors travail personnel) 12 h
 - Pour les étudiants demandeurs d'emploi, un stage obligatoire 500 h

TOTAL pour les étudiants devant effectuer un stage : 860h

4. CALENDRIER

Horaires des enseignements, chaque semaine, hors vacances universitaires : **Les cours sont concentrés le vendredi de 9h à 20h afin de permettre le maintien d'une activité professionnelle en parallèle de la formation le reste de la semaine. Prévoir en sus deux semaines complètes par an (voyage d'études et workshop) programmées au printemps.**

La formation dure 13 mois : cours de septembre à juin inclus, soutenance d'un travail personnel de mémoire en octobre après un été studieux.

Fondamentaux de la culture urbaine et territoriale (9 ects, 54 h)

Histoire urbaine et culture du projet (18 h)

Benoît ROMEYER, Urbaniste, Maître de conférences IUAR

Ce cours a pour but de situer l'urbanisme et l'aménagement comme activités de conception orientées vers l'action. La compréhension du processus de formation des villes et des territoires à travers le temps est un préalable indispensable à la formation d'un acteur de l'aménagement. La notion de projet et les conditions de son émergence ne peuvent pas être appréhendées sans une prise en compte de l'histoire des villes et des acteurs qui les ont façonnées.

Dans un premier temps, le cours va parcourir le processus de croissance et de transformation des villes, principalement européennes, illustrant la relation entre la forme urbaine et l'évolution du contexte politique, culturel et socio-économique. La construction de la ville sera analysée comme la stratification d'expériences successives et présentée à travers l'illustration de cas d'étude, en utilisant des sources textuelles et iconographiques. Dans un deuxième temps, l'émergence de l'urbanisme en tant que savoir et savoir-faire sera repositionnée dans les débats qui ont accompagné les transformations radicales des villes européennes depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. Le cours se terminera avec une ouverture sur les débats urbanistiques contemporains.

Institutions locales et politiques territoriales (18h)

Jérôme DUBOIS, Urbaniste, Professeur IUAR

Cet enseignement présente le fonctionnement et les missions de chaque niveau de collectivités territoriales dans ses relations avec l'Etat. L'accent est mis sur l'articulation des compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement territorial. Il analyse les évolutions de l'organisation territoriale de la République depuis les lois de décentralisation en lien avec les pratiques professionnelles en termes d'aménagement et d'urbanisme. Il vise à donner des clés de lecture des grands enjeux d'actualité : transfert de compétences, relations financières entre l'Etat et les collectivités, déploiement de nouvelles compétences en matière de transition écologique ou développement durable...

Une attention particulière est portée aux enjeux, au fonctionnement et aux compétences des intercommunalités compte tenu de leur rôle aujourd'hui central en matière d'aménagement, de développement et d'urbanisme opérationnel.

Economie territoriale, (18 h)

Hélène REIGNER, Urbaniste, Professeure IUAR

Renaud SORE-LARREGAIN, Economiste, Expert et Manager Centre-ville

Ce cours vise à poser quelques fondamentaux de la relation entre économie et territoires. Dans un mouvement dialectique, il s'agit tout à la fois de comprendre comment les modèles et les évolutions du développement économique capitaliste façonnent les territoires et comment, parallèlement, les acteurs publics et les territoires tentent de réguler ou d'accompagner ce développement économique avec les outils de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme : soutien aux concentrations dans des pôles de compétitivité métropolitains, dans des zones logistiques périurbaines, dans les périphéries commerciales ? Volonté de rééquilibrer au nom de la cohésion du territoire ? Pour ce faire, ce cours s'appuiera sur une approche historique pour mieux comprendre les enjeux contemporains des dynamiques économiques territoriales.

Un zoom sur les transformations de la relation entre ville et commerce est proposé. En effet, le développement non régulé des grandes zones commerciales en périphérie interroge aujourd'hui la capacité des acteurs publics à œuvrer dans le sens du renouvellement de l'attractivité des centralités urbaines au travers de stratégies et programmes de réhabilitation et de revitalisation commerciale des centres-villes.

Savoirs spécialisés (9 ects, 57 h)

Droit et procédure de l'urbanisme opérationnel (18h)

Patricia BENEZECH SARRON, juriste, Maître de conférences IUAR

Ce cours offre une introduction analytique aux principes fondamentaux régissant le droit de l'urbanisme en abordant ses fondements historiques et théoriques, ses sources et en mettant en perspective ses évolutions récentes. Il présente les différents documents de planification urbaine, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la carte communale et les règles qui président à leur élaboration. Une attention particulière est accordée aux autorisations d'urbanisme, telles que les permis de construire, les déclarations préalables ou les autorisations de division, ainsi qu'aux modalités de contrôle de la conformité des constructions. Le cours présente les outils de l'urbanisme opérationnel, en examinant les procédures d'aménagement (ZAC, lotissements), les outils fonciers (expropriation, préemption) et les aspects financiers des opérations en lien avec les enjeux contemporains du droit de l'urbanisme, tels que la transition écologique des villes, la mixité sociale, la participation citoyenne ou encore la numérisation du droit.

Paysages et politiques de mise en valeur des espaces naturels et agricoles (21h)

Ken NOVELLAS, paysagiste, IUAR, Jérôme DUBOIS, Politiste, Professeur IUAR

Ce cours se divise en deux parties. Dans un premier temps est abordé l'ensemble des outils disponibles pour assurer la protection des espaces naturels et agricoles. Sont détaillés et mis en situation les 20 régimes spécifiques de protection des espaces naturels, agricoles et ruraux et leur articulation avec les documents d'urbanisme mobilisables en droit français. Sont tour à tour commentés les outils relevant du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et du code rural notamment.

La seconde partie du cours vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux de la nature en ville dans un contexte de changement climatique. D'une façon opérationnelle, elle montre comment les éléments de paysage sont progressivement devenus une composante forte du projet de territoire et s'invitent dans les documents d'aménagement.

Financement de l'aménagement (18h)

Jérôme DUBOIS, Urbaniste, Professeur IUAR

Ce cours poursuit trois objectifs. Le premier vise à appréhender les logiques des budgets publics afin de comprendre comment se décide une politique d'aménagement. Sont abordées des questions de construction d'un budget, de recours à l'emprunt, d'arbitrages politiques dans un budget d'investissement ou encore du montage d'un dossier de subvention auprès de la Région, de l'Etat ou des fonds européens. Le second traite des différentes taxes et participations d'urbanisme mobilisables dans un projet d'aménagement. Le troisième aborde la question des montages public-privés, depuis les traditionnelles ZAC jusqu'aux formes les plus innovantes.

Il s'agit de comprendre les enjeux financiers des collectivités et de savoir inscrire un projet d'aménagement dans la durée, depuis les études préalables jusqu'aux coûts de fonctionnement, afin de conseiller les collectivités quant aux meilleures solutions de financements.

Approches territoriales stratégiques (12 ects, 79 h)

Projets d'habitat et de renouvellement urbain (21h)

Coordination : Marta STALLA, architecte-urbaniste, Professeure contractuelle IUAR

Intervenants professionnels : David Rosanvallon, Olivier Cadier, Maxence Moreteau.

Cet enseignement vise à initier les étudiants à la compréhension des enjeux urbains et au projet d'urbanisme par le prisme de l'habitat et du renouvellement urbain, qui appellent une pratique et des savoir-faire spécifiques.

Lieu privilégié de construction des identités et des sociabilités, l'habitat dépasse le seul cadre du logement pour l'envisager dans son environnement : il joue à ce titre un rôle déterminant dans l'intégration sociale des ménages, mais aussi dans la composition de la ville et le fonctionnement équilibré des territoires. Dans le même temps, l'impératif du développement durable commande de « retravailler » sur la ville existante, de la renouveler, en la revalorisant, la requalifiant et l'intensifiant. L'habitat et le renouvellement urbain se trouvent ainsi au centre des grands chantiers conduits par les pouvoirs publics (réponse à la crise du logement et à l'évolution des modes

d'habiter, renouvellement urbain, transition énergétique, prise en compte des citoyens dans la définition de leur cadre de vie...), appelant une évolution des pratiques et un ajustement permanent du cadre d'intervention et de la gouvernance. C'est à cette diversité d'enjeux, de politiques, de démarches de projets et d'outils que s'intéresse l'UE.

Mobilité et politiques de déplacement (21h)

Coordination : Hélène REIGNER, Urbaniste, Professeure IUAR

Intervenants professionnels : Vincent TINET, Agam, (Agence d'urbanisme de l'agglomération Marseillaise). Représentants de la Région Sud sur les enjeux de transport ferroviaire et des pôles d'échange.

Un des enjeux centraux des politiques contemporaines de transports et de déplacements est d'amorcer une transition vers des mobilités moins carbonées. Cependant, cet objectif de mobilité durable peut entrer en tension avec des objectifs de développement économique (intensité des flux de personnes et de marchandises, besoin de vitesse et de fluidité) mais aussi avec des enjeux sociaux (inégale accessibilité des territoires, inégalités des citoyens-citadins face à l'offre de mobilité et au « libre choix modal »). Ce cours vise à pointer les enjeux, outils et acteurs successifs qui ont façonné et façonnent encore les réseaux de circulation et les politiques de transport. Dans les années 60, il fallait « adapter la ville à l'automobile ». Désormais, les Plans de Déplacements Urbains (PDU), devenus Plans de Mobilité (PDM), visent à « libérer la ville de l'automobile ». Nous analyserons ces politiques contemporaines pour fournir aux étudiants une grille de lecture d'ensemble. Mise en place d'un tramway, construction d'une rocade de contournement, réalisation d'une zone 30, offre de vélo en libre-service, tarification du stationnement... : un modèle d'organisation des circulations et des mobilités est à l'œuvre. Nous proposerons une mise en perspective de ce modèle, parfois partiel et ambivalent avec l'objectif de mobilité durable. Des intervenants professionnels feront part de leur expérience dans la conduite de politiques et de projets, à l'échelle métropolitaine (Plan de Mobilité de Marseille) et régionale (pôle d'échange et intermodalité organisée autour du rail en Région Sud).

Atelier projet : phase diagnostic (37h)

Coordination : Susanne OTTO, architecte et urbaniste, Professeure associée IUAR, associée fondatrice Agence TDSO

Equipe pédagogique du master.

L'atelier est l'occasion d'une pratique du projet urbain et territorial en grandeur réelle et d'échanges avec des partenaires professionnels (maître d'ouvrage et maître d'œuvre). Il s'agit de formuler des stratégies d'intervention et/ou des projets dans le cadre de commandes émanant d'une diversité de structures (Collectivités territoriales, Agences d'urbanisme, Établissements publics, Associations, ...). Les commandes portent sur des projets d'aménagement pour lesquels la dimension durable est centrale.

La première phase de l'atelier est orientée vers l'apprentissage des outils et méthodes du diagnostic territorial. Elle permet d'aborder l'interaction des échelles, du quartier à l'agglomération, et développe la capacité à identifier les enjeux territoriaux, dans leurs relations aux problématiques sociales, économiques et environnementales. L'atelier s'appuie sur un terrain d'application réel, identifié en collaboration avec un maître d'ouvrage public. Les résultats de la phase de diagnostic sont mis en discussion lors de la présentation au commanditaire et permettent de dégager des orientations pour la phase de projet.

Semestre 2 - 30 ects

Agir dans des territoires en transition (6 ects, 51 h)

Workshop (18h)

Coordination : Susanne OTTO, architecte et urbaniste, Professeure associée IUAR, associée fondatrice Agence TDSO

Equipe pédagogique du master.

Lors d'une semaine intensive dans les locaux de l'IMVT les étudiants sont appelés à produire collectivement un premier projet d'aménagement construit de façon collaborative. Cet atelier permet de mobiliser des professionnels et

experts du terrain d'étude pour mettre en débat les pistes de projet en cours d'élaboration. À cette occasion est opéré le choix d'un secteur pour la définition d'un projet de détail qui fera l'objet d'un montage d'opération d'urbanisme durable. Il s'agit d'un temps fort de la formation durant lequel les étudiants apprennent à défendre des partis d'aménagement à l'issue de leur travail d'atelier diagnostic.

Voyage d'études (24 h)

Coordination : Ken NOVELLAS, paysagiste, IUAR, Jérôme DUBOIS, Politiste, Professeur IUAR

La semaine de voyage d'études vise à développer la capacité de diagnostic et de problématisation d'une situation territoriale nouvelle et approchée dans une vision rétrospective et prospective. Il s'agit de prendre connaissance des enjeux, stratégies, politiques et projets territoriaux dans les grands champs de l'urbanisme et de l'aménagement (développement économique, habitat et renouvellement urbain, transport et mobilité, environnement...). Cette ambition est déclinée par le biais de :

- rencontres avec un panel varié de professionnels participant à la fabrique de la ville et des territoires au sein de diverses institutions
- de découvertes sur site des projets et opérations en cours.

Le voyage donne lieu à la réalisation d'articles illustrés au sein d'un carnet de voyage.

Concevoir un projet de territoire (9ects, 60 h)

Cartographie et Dessin d'urbanisme pour le projet (24h)

Coordination : Aurélie ARNAUD, Géographe cartographe, Maitre de conférences IUAR

Benoit REMORDS, Urbaniste architecte, AGAM

Ce module propose des enseignements sur l'identification, l'acquisition, le traitement et la restitution des informations géographiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des projets d'aménagement, en s'appuyant sur les outils et les méthodes de la géomatique et de la représentation spatiale.

Le dessin, au-delà des aspects purement techniques, est essentiel aux processus d'analyse diagnostic, d'élaboration et de communication du projet. Il s'agit donc d'une discipline à part entière essentielle pour les métiers de l'urbanisme. L'apprentissage des logiciels de cartographie (QGIS, Open source) de simulation (Sketchup) et de dessin (Illustrator), trouvera son application directe dans les Ateliers.

Atelier Projet 2 - Projet d'Urbanisme et quartiers durables 2 (36 h)

Coordination Susanne OTTO, architecte et urbaniste, Professeure associée IUAR, associée fondatrice Agence TDSO

Equipe pédagogique du master.

La deuxième phase de l'atelier est consacrée à la définition de scénarios de projet pour élaborer une réponse concrète à la commande du maître d'ouvrage, à partir des résultats de la phase de diagnostic. L'enseignement du projet dans ses différentes dimensions (conception spatiale, dynamique des acteurs et participation, objectifs du développement durable, ...) est guidé par une démarche soucieuse de l'emboîtement des échelles, spatiales et temporelles, de la fabrique urbaine. Enjeux stratégiques de l'aménagement traités dans les démarches de planification et enjeux opérationnels du projet urbain seront ainsi abordés de façon itérative. Et ce, dans l'objectif de mieux articuler les grandes lignes qui donnent du sens aux projets (transformations ambitieuses à long terme) et leur incarnation dans des propositions urbaines concrètes, réalisables à court ou moyen terme.

La présentation finale de l'atelier, sous forme d'un diaporama et d'un ensemble de planches graphiques, se fera en présence du commanditaire, d'élus et d'enseignants de l'IUAR. Elle pourra donner lieu à une table ronde, ouverte à d'autres acteurs du territoire.

Les outils de la conduite de projet (6 ects, 54h)

Montage d'opérations, acteurs et outils (18h)

Patrick FAUCHER, Ingénieur promoteur, Président du SNAL Paca, expert en montage d'opération et programmation urbaine et Nicolas PERSYN, Maître de conférences associé, gérant du BE Concorde.

Une première partie du cours traite du montage d'opérations privées par un promoteur sur la base d'exemples concrets. Elle permet à la fois de comprendre les modèles économiques en place dans le secteur de la production immobilière (tous produits confondus), d'appréhender la logique des acteurs, et notamment des intervenants privés qui font la ville et de s'exercer à la modélisation de bilans techniques et financiers, dans un schéma d'études de cas.

Une seconde partie aborde les grands enjeux liés au foncier dans une perspective de projet urbain, en insistant sur leurs dimensions économiques. Ces enjeux sont ensuite confrontés aux principales modalités d'intervention foncières et aux types de politiques foncières.

Projets de territoire et enjeux de la métropolisation (18h)

Raphaël BESSON, Directeur de VILLES INNOVATIONS, Chercheur associé à PACTE, docteur en sciences du territoire et René BORRUEY, Architecte, professeur en Histoire et Cultures architecturales à l'Ecole Nationale supérieure d'architecture de Marseille

Ce module d'enseignement est pour partie consacré aux innovations urbaines et aux transitions territoriales. Dans un contexte marqué par des mutations majeures (tarissement des financements publics, recomposition des territoires, déclin des appareils productifs, transition numérique, prise de conscience écologique, demande accrue de participation, essor de l'économie de la connaissance et collaborative, etc.), les villes et les territoires se situent au cœur des transitions. Ainsi les processus de planification cèdent-ils progressivement le pas à un urbanisme tactique, éphémère et/ou collaboratif. Le soft prend-il sa revanche sur le hard ?

Une seconde partie du cours s'intéresse au poids de l'histoire dans la construction des territoires en montrant combien le présent est toujours l'actualité d'une histoire, et combien notre compréhension des territoires contemporains et notre capacité d'y agir dépendent de notre capacité à appréhender le temps long.

Projets urbains, enjeux et méthodes (18h)

Emeline HATT, Urbaniste, Maître de conférences IUAR
Camille LE FLOCH et Patrice GOYER, coopérative ECOVIA

La première partie du cours vise à l'acquisition des connaissances relatives à la durabilité des projets (approche historique et critique) et l'identification des principaux dispositifs à la disposition des collectivités territoriales pour mettre en œuvre et promouvoir cette durabilité dans leurs pratiques. Une focale est faite sur la démarche nationale de labellisation EcoQuartier. La question du tourisme et son insertion dans les politiques d'aménagement, dans un milieu méditerranéen fragile, est également abordée.

La deuxième partie du cours offre une illustration à partir d'exemples concrets des enjeux, débats et méthodes dans l'élaboration des documents de planification stratégique, notamment SCOT et PLUI. Cet enseignement vise à familiariser les étudiants à la construction de projets de territoire et à leur transcription en termes d'urbanisme réglementaire.

Mémoire de fin d'études et stage (9 ects)

Méthodologie et rédaction du mémoire (12h)

Coordination/suivi : Jérôme DUBOIS, Professeur, IUAR

Objectif : Écrire scientifiquement l'aménagement, l'urbanisme, le développement local.

Le mémoire permet de conclure le processus de formation dans la spécialité. Il s'agit d'un travail individuel important (50 pages environ) qui est élaboré sous la direction d'un enseignant et sur des thématiques de terrain. Il permet à

l'étudiant de développer une réflexion personnelle et de démontrer sa capacité à construire une grille d'analyse originale d'un problème d'aménagement. Il est un élément fondamental de la formation. Il donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Stage (Si nécessaire, 500 heures minimum).

Stage pour demandeurs d'emploi : 500 heures obligatoires

Le stage à caractère professionnel est obligatoire pour les étudiants demandeurs d'emploi. Il est effectué dans un organisme public ou privé agréé par l'IUAR.

L'étudiant est encadré par un tuteur pendant la durée du stage dans la structure d'accueil, un enseignant du MASTER lui servant de correspondant à l'IUAR. Compte tenu de la situation particulière des demandeurs d'emploi, ceux-ci pourront effectuer leur stage dès le premier semestre puisque celui-ci constitue une des voies du retour à l'emploi. Un emploi dans le champ est équivalent à l'obligation de stage pour les demandeurs d'emploi. La gratification du stage par l'entreprise d'accueil n'est pas obligatoire, contrairement aux stages de formation initiale.

5. EQUIPE ENSEIGNANTE

Responsable de la formation :

- **Jérôme DUBOIS**, Urbaniste et politiste, professeur IUAR

Principaux enseignants universitaires et professionnels et domaines enseignés :

- **Aurélien ARNAUD**, géographe cartographe, Maître de conférences IUAR
- **Patricia BENEZECH SARRON**, juriste, Maître de conférences IUAR
- **Raphaël BESSON**, Directeur de VILLES INNOVATIONS, Chercheur associé à PACTE
- **René BORRUEY**, historien, enseignant Ecole d'architecture Luminy
- **Patrick FAUCHER**, ingénieur, promoteur aménageur, président du SNAL Paca
- **Emeline HATT**, Urbaniste, Maître de conférences IUAR
- **Camille LE FLOCH et Patrice GOYER**, coopérative ECOVIA
- **Ken NOVELLAS**, paysagiste, IUAR,
- **Susanne OTTO**, architecte et urbaniste, professeur associée IUAR, associée fondatrice Agence TDSO
- **Marta STALLA**, architecte et sociologue, Professeure contractuelle IUAR
- **Hélène REIGNER**, Urbaniste Politiste, Professeure IUAR
- **Benoit REMORDS**, urbaniste architecte, AGAM
- **Benoît ROMEYER**, Maître de conférences IUAR

De nombreux conférenciers sont sollicités au sein de plusieurs enseignements ou en fonction des projets d'atelier

6. MOYENS PEDAGOGIQUES ET DOCUMENTAIRES

Au sein de l'IMVT les étudiants bénéficient d'une bibliothèque de premier rang mutualisée entre les trois écoles, de salles informatiques et de salles de cours dédiées. L'ensemble des espaces communs de l'IMVT – cafétéria, toit terrasse, salle d'exposition ... - sont également accessibles à tous.

La bibliothèque

La bibliothèque commune se déploie sur 600 m² répartis sur deux niveaux. Il est possible de réserver des salles de travail individualisées. Elle rassemble plus de 23 000 ouvrages et 200 revues et permet l'accès à l'ensemble du réseau national des bibliothèques universitaires.

La salle informatique

Les métiers de l'aménagement exigent l'utilisation de matériel informatique et de logiciels dédiés. Les étudiants disposent ainsi d'une salle réservée permettant de se familiariser avec les logiciels les plus utilisés en urbanisme, notamment :

- en bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, etc.),
- en gestion d'enquête et de base de données (Tri2 et R, Excel et Access),
- en d'analyse de corpus (Iramuteq et Tropes),
- en cartographiques (Mapinfo et sa capsule Vertical Mapper, Qgis),
- en de visualisation du terrain 3D (Google Earth)
- en Dessin de volumes et architecture (SketchUp),
- en dessin vectoriel, photographie et mise en page (Suite CS Adobe photoshop, InDesign, Illustrator, GIMP et Inkscape)

7. CONDITIONS D'ADMISSION

L'entrée du Master 2 Villes et territoires, spécialité **TRANSITION, PLANIFICATION STRATEGIQUE ET PROJET DE TERRITOIRE** en formation continue est conditionnée à la possession d'un Master 1 ou équivalent de géographie, d'aménagement, d'économie, de sociologie, d'histoire, ou de tout autre diplôme BAC+4, architectes, ingénieurs, géomètre ..., garantissant une réflexion personnelle sur les dynamiques urbaines et sociales et les enjeux de l'aménagement.

Le candidat devra en outre justifier, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le directeur de l'Institut, d'une expérience professionnelle dans un métier en rapport avec les villes et les territoires d'une durée minimum de deux ans.

La Validation des Acquis Professionnels et des Acquis d'Expérience peut être prise en compte pour permettre l'admission de candidats n'étant pas titulaires d'un diplôme de niveau BAC +4, à condition que l'expérience professionnelle ait porté pendant au moins six ans sur les villes et les territoires.

Le candidat devra satisfaire aux exigences ci-dessus et à un entretien de sélection, complété si besoin par la validation d'une commission composée d'universitaires et de professionnels. Les entretiens se tiennent à partir du mois de février.

Afin de préparer cet entretien les candidats feront parvenir à la scolarité du master un cv détaillé explicitant leurs premières expériences dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme et une lettre de motivation mettant en avant l'intérêt de la formation dans la poursuite de leur parcours professionnel.

Pour les étudiants retenus l'inscription définitive au master s'effectue à compter du mois de juin précédant le début de la formation.

L'effectif prévu de chaque promotion est de 10 à 20 étudiants.

9. COÛT DE LA FORMATION ET POSSIBILITES DE PRISE EN CHARGE

Coût : 4 778 € (Droits Nationaux inclus)

Pour les salariés, possibilité de prise en charge par les OPCO (l'employeur doit se rapprocher de celle dont il dépend).

Cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation) n° 308345, Code RNCP 31470 (Registre National de Certification Professionnelle), N° de déclaration d'activité 93131411013

Compte Personnel de Formation (CPF ex-DIF) et CPF de transition professionnelle (ex CIF).

Pour les professions libérales, possibilité de pris en charge par les Fonds Interprofessionnel des Professions Libérales (FIF PL).

Plus d'informations sur le lien : <https://facedroit.univ-amu.fr/fr/formation/formation-continue#section-2469>

En cas de financement personnel il existe, sous certaines conditions, une possibilité de déduction fiscale.

10 . MODALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers sont à demander auprès du secrétariat de la formation continue de l'IUAR s.barbotin@univ-amu.fr

INSTITUT D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT REGIONAL

Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoire

Adresse postale : Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

IMVT - 2 place Jules Guesde

bureau C210 - 2ème étage

13003 MARSEILLE

e-mail de la formation continue : s.barbotin@univ-amu.fr

Site internet : <http://iuar-lieu-amu.fr/> Pour tout renseignement contacter :

Responsable de la formation : **Jérôme DUBOIS**, j.dubois.iar@wanadoo.fr